

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES - (N° 1476)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« par décret »

les mots :

« , chaque année, avant le 1^{er} novembre, par la Banque de France, après consultation du ministre chargé de l'économie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Rassemblement National déplore le fait que les gouvernements successifs aient échoué à plafonner véritablement les frais bancaires.

De nombreuses promesses ont été faites depuis 2013, sous Hollande, puis sous Macron, sans jamais se traduire par une réalité concrète pour les ménages français.

Dans ce contexte, le groupe Rassemblement National, considère qu'il est plus efficace de confier à la Banque de France, institution indépendante, le soin de fixer les plafonds de frais bancaires.